



## CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

### ARTICLE 1<sup>er</sup> - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation **d'un voyage pédagogique à Prague**, selon les caractéristiques suivantes :

✓ **Durée du séjour :**

- Du dimanche **30 mars** au vendredi **4 avril 2025**

✓ **Nombre de participants**

- **35** élèves de Première et 4 accompagnateurs en chambres individuelles

✓ **Destination et lieu d'hébergement**

- **Départ** de Sarreguemines le matin du dimanche 30 mars 2025, rue du Lycée (Sarreguemines)
- **Retour** à Sarreguemines le vendredi 4 avril 2025 (même adresse).
- **Hébergement** en pension complète du lundi soir au vendredi matin, soit 4 nuitées dans un hébergement de qualité de type hôtel \*\*\* en centre-ville
- **Repas** selon planning

# **PROGRAMME DU SÉJOUR**

## **JOUR 1 : (Dimanche 30/03/2025)**

Départ de Sarreguemines le matin  
Repas de midi prévu sur le trajet aller  
Dîner à l'hôtel

## **JOUR 2 : (Lundi 31/03/2025)**

Petit-déjeuner à l'hôtel  
Visite de Prague à pied le matin  
Repas du midi fourni par l'hôtel sous forme de panier-repas  
Après-midi, visite du quartier de Mala Strana et Mur John Lennon  
Soirée : Croisière sur la Moldau et dîner à bord

## **JOUR 3 : (Mardi 01/04/2025)**

Petit-déjeuner à l'hôtel  
Visite du monastère de Strahov  
Repas du midi fourni par l'hôtel sous forme de panier-repas  
Après-midi, visite du Château de Prague  
Soirée libre à l'hôtel

## **JOUR 4 : (Mercredi 02/04/2025)**

Petit-déjeuner à l'hôtel  
Matin : parcours organisé par l'enseignant responsable du voyage, puis musée Franz Kafka  
Repas du midi fourni par l'hôtel sous forme de panier-repas  
Après-midi : Visite de l'usine Skoda, transport via Bus  
Retour et dîner à l'hôtel

## **JOUR 5 : (Jeudi 03/04/2025)**

Petit-déjeuner à l'hôtel  
Matin : Visite du quartier juif de Prague  
Repas du midi fourni par l'hôtel sous forme de panier-repas  
Après-midi : Rallye « Kafka » dans la vieille-ville de Prague

Retour et dîner à l'hôtel puis soirée au bowling

## **JOUR 6 : (Vendredi 04/04/2025)**

Voyage retour avec pause-déjeuner à Mariánske Lázné (Marienbad)

Arrivée prévue au Lycée vers 19h00

### **✓ Prestations comprises dans le prix :**

- Transport en autocar de grand tourisme : niveau de confort à préciser
- Transport de Sarreguemines à Prague A/R et pour la visite de l'usine Skoda
- Frais de parking et de péage le cas échéant
- Frais de repas et d'hébergement du conducteur le cas échéant
- Hébergement à l'hôtel, en pension complète, au centre-ville de Prague avec chambres individuelles pour les accompagnateurs : les noms et adresses des hébergements envisagés sont à indiquer dans l'offre.
- Pension complète à compter du dîner du jour 1 jusqu'au déjeuner du jour 5
- Taxes de séjour le cas échéant
- Frais d'agence et de dossier
- Réservation et entrées pour les différentes visites, les visites "libres" seront encadrées par nos soins

### **✓ Options à chiffrer séparément :**

- Garantie « annulation totale du groupe suite à des événements graves de nature à empêcher le déroulement du séjour et remboursement des sommes engagées »
- Annulation individuelle

Les prestations d'assurance et/ou garantie devront être précises, les conditions générales et le nom des compagnies d'assurance le cas échéant devront être joints aux offres.

## **ARTICLE 2 - Conditions de la consultation**

Le présent marché est passé sans publicité en application de l'article R2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les offres devront être remises exclusivement sur la plateforme de consultation <https://mapa.aji-france.com>

### **ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le contrat de voyage, l'offre de prix
- Le présent cahier des clauses administratives particulières
- La déclaration sur l'honneur

Le contrat précisera notamment :

- Les conditions d'annulation ou de modification des prestations
- Les formalités administratives à remplir dans le cadre du voyage à l'étranger
- Les délais de réclamations relatives aux prestations fournies après le retour du voyage

### **ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation**

Sans objet.

### **ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix**

Les prix s'entendent fermes et non révisables y compris en cas de variation d'effectifs de plus ou moins 2 participants.

L'offre proposée fera ressortir le coût par participant.

### **ARTICLE 6 – Conditions de paiement**

#### **✓ Paiement**

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures. Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant du marché.

#### **✓ Facturation**

Les factures seront établies en 2 exemplaires originaux portant les indications suivantes :

- Nom et adresse du créancier
- Numéro et date du bon de commande
- Numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement
- Désignation de la prestation
- Taux et montant de la TVA
- Montant total HT et TTC
- Date de la facturation
- Numéro de SIRET

## **ARTICLE 7 – Critères d'attribution du marché**

- |  |     |
|--|-----|
| ▪ Prix   | 35% |
| ▪ Qualité de l'hébergement et proximité avec les activités prévues | 25% |
| ▪ Qualité de l'organisation des visites                            | 20% |
| ▪ Durée et confort du trajet                                       | 20% |



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

| Lycée Jean de Pange  
Sarreguemines

## **DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je déclare sur l'honneur, en application de l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la Commande Publique ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- N'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas être visé par les cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et avoir satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate.

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise